

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- votants par procuration	6 (puis 5, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- absents	2
- total des votants	27

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 8 avril 2019.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19), Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Patrick CIBOIS qui donne pouvoir à M. Patrick WALCZAK (pour une partie de la séance, M. CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)

M. Xavier PICAVET qui donne pouvoir à M. Jean-Paul MANGIN

M. Jean-Yves GOGNET qui donne pouvoir à Mme Brigitte LEROUX

M. Romuald HAUCHECORNE qui donne pouvoir à M. Jean-Marie MOREL

M. Kamel BELGHACHEM qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE

M. Teddy LECLERC qui donne pouvoir à M. Yoann LAVERNHE

**Absents :**

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Frédéric LE PAGE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.42/04.19**

**Objet :** Budget Transport  
Compte Administratif 2018

**Délibération n°: D.42/04.19**

**Objet : Budget Transport  
Compte Administratif 2018**

Monsieur le Maire rappelle, qu'en tant qu'ordonnateur, il doit rendre compte annuellement des opérations qu'il a exécutées.

Aussi à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget annexe Transport.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2018 (n° D.41/03.18) approuvant le budget Transport 2018,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public,

Considérant que Mr Philippe LEROUX, Maire de Lillebonne s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Patrick CIBOIS au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation,

Délibération n°: D.42/04.19

Objet : Budget Transport  
Compte Administratif 2018

Conformément aux balances du receveur municipal, le Compte Administratif 2018 du budget Transport se présente de la manière suivante :

		Année 2017			Année 2018		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	2 423,00	124 343,22	126 766,22	2 423,00	129 298,41	131 721,41
	Mandats émis (B)	0,00	128 734,90	128 734,90	114,86	112 389,36	112 504,22
<b>(1) Solde d'exécution (A-B)</b>		<b>2 423,00</b>	<b>-4 391,68</b>	<b>-1 968,68</b>	<b>2 308,14</b>	<b>16 909,05</b>	<b>19 217,19</b>
<b>(2) RESULTAT REPORTE N-1</b>		<b>18 061,28</b>	<b>5 058,19</b>	<b>23 119,47</b>	<b>20 484,28</b>	<b>666,51</b>	<b>21 150,79</b>
<b>(3) TOTAL (1+2)</b>		<b>20 484,28</b>	<b>666,51</b>	<b>21 150,79</b>	<b>22 792,42</b>	<b>17 575,56</b>	<b>40 367,98</b>
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(5) RESULTAT CUMULE (3+4)</b>		<b>20 484,28</b>	<b>666,51</b>	<b>21 150,79</b>	<b>22 792,42</b>	<b>17 575,56</b>	<b>40 367,98</b>

#### SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses comprennent :

- les frais de personnel	82 003,84 €
- les amortissements .....	2 423,00 €
- la location du bus Lib'rt .....	21 699,77 €
- le carburant .....	3 293,86 €
- les assurances .....	2 568,57 €
- les autres dépenses (impression, frais de gestion) .....	400,32 €
<i>Total</i>	<b>112 389,36 €</b>

Les recettes comprennent :

- les ventes de tickets .....	3 718,41 €
- la subvention de la Ville .....	125 580,00 €
- les résultats d'exploitation 2017 reporté .....	666,51 €
<i>Total</i>	<b>129 964,92 €</b>

La section d'exploitation dégage un excédent net de 17 575,56 €.

**Délibération n°: D.42/04.19**

**Objet : Budget Transport  
Compte Administratif 2018**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses comprennent :

- achat de réhausseurs et sièges auto pour équiper le véhicule 9 places, loué depuis juillet 2018	114,86 €
<i>Total</i>	<b>114,86 €</b>

Les recettes comprennent :

- les dotations aux amortissements .....	2 423,00 €
- l'excédent 2017 reporté .....	20 484,28 €
<i>Total</i>	<b>22 907,28 €</b>

La section d'investissement dégage un excédent net de 22 792,42 €.

Ainsi, les disponibilités à reprendre au Budget Primitif 2019 sont de 40 367,98 €.

Monsieur CIBOIS propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget Transport :
  - Section d'Exploitation :

- dépenses .....	112 389,36 €
- recettes .....	129 964,92 €
- excédent net 2018 .....	17 575,56 €

- Section Investissement :

- dépenses .....	114,86 €
- recettes .....	22 907,28 €
- excédent net 2018 .....	22 792,42 €

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**(SOIT 26 VOIX POUR, M. LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,

*[Signature]*